



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023 A 20H00
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 110 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Marie-Claude Chatton, Marie Christine et Jean Denis Chavaillaz, Gérald Ducret, conseiller communal, Marc-Antoine Emery, Nicolas Galley, député, Philippe Jacquat, Agnès et Francis Limat, Bernadette et André Schaub, Maurice Seydoux, président de paroisse, Corinne et Frédéric Terreaux
Scrutateurs : MM. Gaëtan Kolly et Jean-Marc Kuhn

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2024.

La configuration de la salle est à nouveau dédiée au spectacle FriBug, et c'est dans une configuration différente des autres assemblées que nous allons passer cette soirée. Mais rassurez-vous, les traditionnelles agape et verrée seront bien servies au terme de nos débats. La salle est presque aussi remplie que les soirées FriBug et la commission financière est bien installée sur les chaises VIP, nous allons donc passer une bonne soirée.

Nous sommes au crépuscule de l'année 2023. Il sera bientôt temps de faire le bilan de celle-ci. Une année marquée dans notre commune par le giron des jeunesses. Une fête magnifique et qui a fédéré les altaripiens autour de ce projet mélangeant toutes les générations. Le Conseil communal remercie la société de jeunesse, le comité d'organisation et tous les bénévoles qui ont fait rayonner notre commune durant ce magnifique week-end ensoleillé.

Ce soir, nous nous réjouissons de partager un moment avec vous chers citoyens, et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2024 avec un léger déficit et nous espérons qu'il sera validé par l'assemblée. 9 objets sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence du représentant de l'abbaye d'Hauterive, le frère Claude et Mme Magalie Goumaz, journaliste à La Liberté.

L'assemblée communale a été convoquée

- par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 24 novembre 2023
- par affichage aux piliers publics
- par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 24 novembre 2023
- par information sur notre site internet.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyennes et citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : Mme Magalie Goumaz et M. Leandro Ramos, notre nouvel apprenti qui participe à sa première assemblée ce soir.
2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer avec vos nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs.

M. Gaëtan Kolly et M. Jean-Marc Kuhn ont accepté d'officier à ces postes.

Merci pour votre engagement. Les scrutateurs sont priés de compter les citoyens présents, en soustrayant ceux qui n'ont pas le droit de vote et d'annoncer le nombre de personnes présentes à la secrétaire : 29 + 81 : 110 personnes sont présentes avec droit de vote.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023**
2. **Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV) – Rapport de la commission financière**
3. **Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique**
Rapport de la commission financière
4. **Règlement relatif à la gestion des déchets – Rapport de la commission financière**
5. **Budget de fonctionnement 2024 – approbation – Rapport de la commission financière**
6. **Budget des investissements 2024 – approbation**
- 6.1 **Crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala**
Rapport de la commission financière
- 6.2 **Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP**
Rapport de la commission financière
- 6.3 **Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux**
Rapport de la commission financière
- 6.4 **Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux**
Rapport de la commission financière
- 6.5 **Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud - Rapport de la commission financière**
- 6.6 **Mise à jour du PGEE - Rapport de la commission financière**
- 6.7 **Participation capital social ASEV - Rapport de la commission financière**
- 6.8 **Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod**
Rapport de la commission financière
- 6.9 **Crédit d'étude complémentaire pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens - Rapport de la commission financière**
7. **Information du Conseil communal**
8. **Divers**

Le menu est copieux. La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité. L'assemblée peut se dérouler selon l'ordre du jour tel que présenté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 9 mai 2023

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué dans tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant le procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 mai 2023 est approuvé à l'unanimité. Je remercie notre secrétaire communale Mme Chantal Duennenberger pour la rédaction précise de nos débats.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)

Dans l'optique de raccorder la station d'épuration de la Commune de Hauterive FR à celle de Villars-sur-Glâne, ainsi que de rénover et agrandir celle-ci, les communes membres de l'entente intercommunale proposent de créer une association de communes.

Actuellement, les communes de Villars-sur-Glâne, Avry, Hauterive (FR), Matran et Neyruz sont liées par une convention intercommunale relative à l'exploitation, à l'agrandissement et aux nouveaux aménagements de la station d'épuration (STEP) de Villars-sur-Glâne. Cette convention, signée en 2006, a été passée pour une durée de 20 ans.

L'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne est aujourd'hui estimé à CHF 55'000'000.00. Pour pouvoir supporter cet investissement conséquent et compte tenu de la prochaine échéance de la convention intercommunale, la Commission de gestion de la STEP propose, après avoir analysé les deux types de collaboration, intercommunale ou association de communes, prévus par la loi sur les communes, de créer une association de communes.

Compte tenu de ce qui précède et notamment des investissements lourds qui sont prévus, la forme de l'association de communes semble être la plus adéquate. C'est également l'avis du Service des communes.

I. Quelques commentaires sur le contenu des statuts

Le projet de statuts a été élaboré par un groupe de travail, sur la base du modèle cantonal et de différents exemples d'autres associations de communes actives en matière de gestion des eaux usées. Le projet a ensuite été validé par la commission de gestion de la STEP, puis par les exécutifs de toutes les communes concernées, et enfin par le Service des communes et le Service de l'environnement.

Les articles du projet de statuts qui appellent des commentaires ou explications complémentaires sont les suivants :

Art. 1 Membres

Comme mentionné à l'alinéa 3 de l'article 1, les eaux usées de la commune de Hauterive FR ne sont pas encore toutes traitées à Villars-sur-Glâne. Toutefois, comme leur raccordement est prévu à court et moyen termes, les statuts ont été rédigés en tenant compte de la future situation, notamment pour ce qui concerne la clé de répartition.

Art. 4 Ouvrages

Actuellement, la commune de Villars-sur-Glâne est seule propriétaire du terrain et détient financièrement la majorité des installations de la STEP. Avec la création d'une association de communes, notamment avec le fait que c'est l'association qui emprunte et qui construit les nouvelles installations, la commune de Villars-sur-Glâne cède les installations à l'ASEV par le biais de la création d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP).

Une rente annuelle sera perçue, laquelle est calculée sur une valeur du terrain de CHF 50.00/m² et en tenant compte d'un taux annuel de 3%, ce qui représente une rente de CHF 26'020.00 par année.

Art. 8 et 16 Représentation des communes à l'assemblée des délégué-e-s et au comité de direction

Selon l'article 115 al. 3 LCo, une commune ne peut pas disposer de plus de la moitié des voix. Ainsi, quand bien même Villars-sur-Glâne participe à plus de 60% des frais d'investissement, respectivement plus de 70% des frais d'exploitation, elle ne peut pas être représentée dans une telle proportion au sein de l'assemblée des délégués. Villars-sur-Glâne aura donc 11 voix sur 22 à l'assemblée des délégués.

Pour atténuer quelque peu cela, les statuts prévoient que 3 des 7 membres du comité de direction soient issus de la commune de Villars-sur-Glâne. Ils prévoient également d'attribuer la présidence du comité de direction à Villars-sur-Glâne (cf. art. 16 al. 2 des statuts).

Art. 22 Gros investissement

Par renvoi de l'article 117 al. 2 LCo à l'article 45 LCo, les décisions sont en principe prises à la majorité simple. Le groupe de travail a toutefois estimé que pour des projets d'envergure, il était nécessaire d'obtenir un consensus plus large, ceci afin d'éviter de créer des clivages entre Villars-sur-Glâne, qui dispose de la moitié des voix à l'assemblée des délégués, et les autres communes qui disposent seulement de 2 ou 3 voix par commune. Il est ainsi proposé que les investissements qui dépassent CHF 20 millions soient approuvés par les 2/3 des voix.

Art. 24 Gestion du personnel

De la Loi sur les communes découle l'obligation de nommer au minimum un ou une secrétaire et un caissier ou une caissière de l'association. Ces postes peuvent être réunis en un poste d'administrateur ou d'administratrice. Pour le reste, le projet de statuts laisse toute latitude au comité de direction en matière de gestion administrative du personnel. Afin d'assurer la continuité des opérations en cours, il est prévu – dans un premier temps au moins – que l'ASEV confie cette tâche à la commune de Villars-sur-Glâne.

Art. 25-26 Commission financière et organe de révision

La Loi sur les communes impose la constitution d'une commission financière, ce qui est tout à fait pertinent en l'espèce au regard de l'ampleur des investissements envisagés. Pour rappel, la convention intercommunale actuelle prévoit que les Conseils communaux d'Avry, Hauterive (FR), Matran et Neyruz désignent chacun un contrôleur de gestion des comptes.

En outre, si l'organe de révision de la commune de Villars-sur-Glâne vérifie actuellement la tenue des comptes de la STEP dans le cadre de la révision générale des comptes de la commune, il est également bienvenu qu'un organe indépendant révise les comptes désormais séparés de l'association de communes.

Art. 28 et 29 Répartition des charges

L'actuelle convention intercommunale renvoie à deux annexes distinctes concernant la répartition financière aux frais d'exploitation et d'entretien, d'une part, et aux frais de construction et d'aménagement, d'autre part. Ces clés de répartition sont basées sur les équivalents/habitants hydrauliques (EH Hy) (ce qui correspond en simplifié à la quantité d'eau à traiter) et biologiques (EH Bio) (ce qui correspond à la quantité de pollution contenue dans les eaux à traiter). Elles ont été fixées en 2006 pour 20 ans.

En prévision de la création de l'association des communes, cette clé de répartition a été actualisée courant 2023, en tenant compte des projections à l'horizon 2045 pour les investissements.

Pour calculer le volume des eaux usées et la charge polluante des eaux de chaque commune membre, il est tenu compte de paramètres nombreux et variés tels que : le nombre d'habitants raccordés et raccordables au réseau d'évacuation des eaux, la consommation d'eau en m³/an, le type de réseau communal (unitaire ou séparatif), le nombre et le type d'industries, la quantité de terrains à bâtir disponibles et les projections d'augmentation de la population, etc.

Formellement, la nouvelle clé de répartition sera adoptée par l'assemblée des délégué-e-s au début 2024.

Art. 31 Capital social

En parallèle, chaque commune versera sa part du capital social de l'ASEV selon la clé de répartition des investissements. En ce qui concerne la commune de Hauterive FR, sa part du capital social sera de CHF 114'600.00.

Art. 32 Limite d'endettement

Le projet de statuts prévoit une limite d'endettement à CHF 80'000'000.00. Ce montant a été calculé en tenant compte des futurs investissements pour l'agrandissement de la STEP (CHF 55'000'000.00) et du montant probablement nécessaire pour les phases ultérieures de rénovation du traitement des boues et du bâtiment administratif ou l'ajout d'une installation photovoltaïque.

II. Planning

Le projet de statuts qui est aujourd'hui soumis à l'assemblée communale a d'ores et déjà reçu un préavis favorable du Service des communes et du Service de l'environnement.

Les législatifs de toutes les communes membres doivent accepter les statuts, au plus tard en décembre 2023. Ces statuts entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024, sous réserve de leur approbation par le Conseil d'Etat.

Durant la première quinzaine de janvier 2024, les exécutifs devront nommer leurs délégué-e-s à l'assemblée des délégué-e-s.

L'assemblée des délégué-e-s devra nommer les membres du comité de direction, adopter la clé de répartition et le règlement des finances.

Une fois le comité de direction nommé, il conviendra de signer l'acte constitutif d'un droit de superficie distinct et permanent, entre la commune de Villars-sur-Glâne et l'ASEV.

III. PROPOSITION

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous invite à accepter :

- **la constitution d'une association de communes pour la gestion de la STEP à Villars-sur-Glâne et à accepter les statuts de ladite association.**

Je précise que nous sommes la dernière commune à adopter ces statuts et que toutes les autres communes les ont acceptés.

Je donne la parole au Président de la commission financière M. Vincent Jacquat.

M. Vincent Jacquat : Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames, Messieurs, conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le 21 novembre dernier le Conseil communal et ensuite siégé en interne. La commission financière vous fait donc part de son préavis établi sur cette base. **Point 2 de l'ordre du jour : Approbation des statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV)** Notre commission a étudié les statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP (ASEV) à Villars-sur-Glâne.

Notre commune sera l'une des 5 communes membres de l'association et détiendra 3 voix à l'assemblée des délégués, soit env. 13.6% des voix et 1 voix sur 7 au comité de direction. L'assemblée des délégués aura les attributions que lui confèrent les présents statuts,

notamment de décider du budget, d'approuver les comptes et d'adopter les clés de répartition pour les frais d'investissements et les frais d'exploitation.

Concernant la clé de répartition des frais d'exploitation, celle-ci sera revue au minimum tous les 5 ans. L'apport initial de notre commune au capital social de l'association sera de CHF 114'600.00 (sur un total de CHF 1'000'000.00), financé par un prélèvement sur la réserve de l'épuration.

La commission financière rejoint les conclusions du Conseil communal et recommande à l'assemblée communale d'approuver les statuts de l'ASEV.

M. Dominique Zamofing : merci M. le président. J'ouvre la discussion, à qui puis-je donner la parole ? Pas de question. Je précise qu'il est prévu que la commune de Hauterive FR ne se raccordera pas à la station d'épuration avant 2028, puisque le canton a décidé que la STEP de Villars-sur-Glâne devra être agrandie avant que la commune de Hauterive FR ne puisse s'y raccorder. Nous espérons aussi que de notre côté nous n'ayons plus vraiment de frais dans notre station d'épuration si ce n'est du maintien et nous espérons qu'elle pourra durer jusqu'en 2028. Pas de question.

Au vote à mains levées, les statuts de l'Association de communes pour l'exploitation de la STEP à Villars-sur-Glâne (ASEV) sont acceptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique

M. Dominique Zamofing : Avant de céder la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux, je tiens à vous informer que la commission financière a formulé deux amendements. Ces deux amendements vous seront présentés et ils ne seront pas combattus par le Conseil communal, nous nous rallions donc à l'avis de la commission financière.

Je cède la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux, président de la commission de l'énergie.

M. Patrick Cudré-Mauroux : le règlement pour la promotion des énergies renouvelables qui vous est soumis ce soir fait partie des mesures de mise en œuvre de notre Plan communal des énergies (PCE), validé en février dernier par le Service cantonal de l'énergie.

Pour mémoire : ce PCE contient une vision à long terme, horizon à 2050, qui comprend 3 objectifs majeurs :

- Max. 2000 watts de puissance continue par habitant pour l'énergie primaire
- Emission d'une tonne maximum de CO2 par habitant et par année
- Approvisionnement énergétique couvert à 100% par des sources renouvelables.

Nous nous trouvons dans une période d'insécurité au niveau de notre approvisionnement électrique et de grandes augmentations des tarifs de l'énergie. Nous vivons également un moment où nous devons agir, tous, en faveur du climat.

Nos actions tendent d'une part à augmenter la production en énergie renouvelable, mais également à économiser l'énergie.

6 grands axes de travail ont été mis sur pied :

Axe 1 – Adopter un rôle exemplaire dans le domaine de l'énergie et assurer la bonne mise en œuvre du PCE

Axe 2 – Augmenter le taux d'assainissement des bâtiments à 2 % par an (actuellement 1%)

Axe 3 – Promouvoir l'efficacité et la sobriété énergétique

Axe 4 – Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur

Axe 5 – Encourager le recours à de l'énergie électrique de sources renouvelables

Axe 6 – Développer une mobilité durable.

Diverses mesures prévues par le PCE ont déjà été entreprises par la commune :

- L'assainissement de l'éclairage public
- Un audit du potentiel photovoltaïque sur les bâtiments communaux
- Le remplacement des ampoules et néons par du LED dans tous les bâtiments communaux. Cette mesure est en cours de réalisation
- L'établissement de CECB+ sur certains bâtiments communaux, également en cours
- La mise sur pied de programme (photovoltaïque pour les citoyens qui a eu lieu il y a deux ans) ou de soirées d'information (p. ex. Rénover son bâtiment qui a eu lieu en septembre dernier)
- Un monitoring des bâtiments communaux a été mis sur pied, qui nous permet d'avoir un contrôle sur les consommations en chauffage, en énergie et en eau
- Un monitoring des objectifs de notre PCE a également été mis sur pied, afin de pouvoir vérifier où nous en sommes par rapport à nos objectifs et si les mesures prises produisent vraiment les effets escomptés. Grâce à ce monitoring, nous avons depuis quelques mois un document d'aide à la décision qui nous donne une vision très précise et très claire de la situation sur notre commune et du degré d'atteinte ou non de nos objectifs.

Bien que la commune n'ait pas d'obligation légale de subventionner les mesures favorables aux énergies renouvelables ou aux économies d'énergie, la commune constitue à notre avis un maillon essentiel de la mise en œuvre de la politique énergétique. C'est le niveau du fédéralisme (Confédération, canton, commune) qui est en lien direct avec la population. Cette proximité nous permet de communiquer avec vous, de vous informer, de vous inciter bien mieux que le canton ou la Confédération ne pourrait le faire. Et pour le Conseil communal, informer et encourager valent bien mieux que de contraindre.

Preuve que des subventions communales sont nécessaires, nous ne sommes de loin pas la seule commune qui le prévoirait. De nombreuses communes sont déjà actives en la matière, telles que Gibloux, Matran, Neyruz, Le Mouret, Pont-en-Ogoz, Attalens, Broc, etc.).

Que subventionner ? Le Conseil communal et la commission consultative de l'énergie que j'aimerais ici en passant vivement remercier pour tout son travail, ont, cette année, travaillé particulièrement sur l'opportunité de mettre sur pied un système de subventionnement de certaines mesures qui nous permettront d'atteindre nos objectifs.

J'aimerais souligner que les mesures qui vous sont présentées ce soir ne tombent pas du ciel, mais bien d'une réflexion en profondeur sur l'utilité d'un tel règlement. Nous avons également confronté nos idées, mesures et les montants offerts, aux expériences effectuées par les communes voisines, avec qui nous avons beaucoup discuté, afin de retenir ce qu'il fallait retenir et ne pas réitérer les erreurs qui auraient été commises ailleurs.

En définitive, nous n'avons retenu que des mesures et des montants de subventions qui respectent les principes de proportionnalité (ni plus ni moins que ce qui est nécessaire), d'adéquation (les mesures sont propres à atteindre les buts fixés) et d'efficacité (seules les mesures qui ont un réel levier ou influence ont été retenues).

De plus, au niveau financier, ces mesures et leur montant restent dans les limites de nos moyens. Il s'agit de mesures qui ont le plus d'effet, pour chaque centime investi, dans des domaines où nous avons le plus de retard par rapport à notre feuille de route.

Ainsi, par exemple, n'ont pas été retenues :

- Le soutien aux installations photovoltaïques : au vu de la situation en matière tarifaire, bon nombre de propriétaires se sont fait par eux-mêmes la réflexion et se sont lancés

dans ces installations photovoltaïques, raison pour laquelle la commune n'a pas souhaité encore apporter un soutien supplémentaire qui n'est pas forcément nécessaire.

- La deuxième mesure qui n'a pas été retenue, c'est le subventionnement à l'achat d'un vélo électrique pour deux points : le contrôle est vraiment compliqué ; dans bien des communes voisines cette mesure est subventionnée, mais le problème reste de savoir si le vélo acheté par un citoyen ne sera pas offert à un habitant d'une autre commune et deuxièmement la mesure vise essentiellement le report modal de l'automobile à la mobilité douce pour aller sur son lieu de travail. Là non plus nous n'avons pas le contrôle de savoir si le vélo sert uniquement pour les loisirs ou s'il est réellement utilisé pour se rendre sur son lieu de travail.
- La troisième mesure écartée : les subventions pour les abonnements de transports publics, dans la mesure où une telle aide communale existe déjà pour les jeunes sur notre commune.

Passons maintenant aux mesures qui ont été retenues. Vous avez reçu l'annexe qui était à disposition à l'entrée, qui n'a malheureusement pas pu être publiée dans le BI faute de place :

- l'établissement des CECB+
- l'assainissement des bâtiments
- l'assainissement des systèmes de chauffage.

Le CECB+ est vraiment la pierre angulaire du système dans le domaine de l'assainissement des bâtiments et donc de l'économie d'énergie. Le CECB+ va vous permettre, à vous, propriétaires, de distinguer où en est votre bâtiment par rapport à la sobriété énergétique et il vous permet également de distinguer quelles mesures sont à prendre en bénéficiant du conseil d'un expert agréé. L'assainissement du système de chauffage, au vu de l'augmentation des tarifs mais aussi de l'effort que l'on doit poursuivre en faveur des énergies renouvelables a été retenu et l'assainissement des bâtiments, c'est toujours dans la logique de la sobriété énergétique.

Je commente maintenant brièvement l'annexe du règlement, qui doit également être approuvée par l'assemblée communale, car elle fait partie intégrante du règlement.

Liste des mesures subventionnables

Mesures subventionnées	Conditions	Montant de la subvention
1. CECB+		
Etablissement d'un CECB+ pour habitation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> - En dehors de tout transfert de propriété - Etabli par un expert agréé 	CHF 300.00
Etablissement d'un CECB+ pour une habitation collective (3 appartements et plus)	<ul style="list-style-type: none"> - En dehors de tout transfert de propriété - Etabli par un expert agréé 	CHF 500.00
2. Remplacement du système de chauffage mazout, gaz ou électrique		
par PAC géothermique		10% de la subvention cantonale, mais CHF 1'000.00 au maximum

par PAC Air-Eau (sans génération de froid)		10% de la subvention cantonale, mais CHF 500.00 au maximum
par bois		10% de la subvention cantonale, mais CHF 1'000.00 au maximum
par raccordement à un CAD		10% de la subvention cantonale, mais au maximum CHF 1'000.00
3. Assainissement des bâtiments (isolation thermique, façades, toits, fenêtres)		10% subvention cantonale, mais au maximum CHF 2'000.00
	- Si réalisation des travaux dans les 2 ans suivant l'établissement du CECB+	CHF 500.00, cumulables à la subvention pour travaux d'assainissement

M. le Syndic a parlé des quelques amendements au règlement à apporter. Il y en a 3 :

- 1) **article 2 alinéa 2** où la commission financière aimerait que l'on ajoute le terme « maximum » au montant de CHF 50'000.00. L'idée que partage le Conseil communal est que l'on ne va pas obérer ou endetter la commune pour ce système de subventionnement. L'idée était de flexibiliser le système puisque l'assemblée communale doit donner son approbation année après année au budget de fonctionnement. Ce terme de « maximum » nous apporte plus de clarté je dirais sur cette flexibilité.
- 2) **article 7** : il s'agit d'une demande du Service des communes. Nous avons dans le règlement qui vous a été soumis par la voie du BI proposé une délégation de compétence au Conseil communal pour l'adaptation des mesures qui figurent dans l'annexe. Le Service des communes estime par contre que c'est une compétence qui doit rester à l'assemblée communale, raison pour laquelle nous proposons de passer au vote un alinéa 2 qui aura la formulation suivante : *le Conseil communal propose à l'assemblée communale les adaptations à apporter à la liste des mesures subventionnables. Les mesures à subventionner ainsi que les montants des subventions sont déterminés selon les critères d'efficacité, d'adéquation et de proportionnalité de celle-ci. Le Conseil communal requiert préalablement le préavis de la commission consultative de l'énergie.*
- 3) **article 9** : il s'agit d'un **nouvel article** qui tend à limiter la durée du règlement pour 5 ans, ce qui nous contraindra à vous resoumettre un nouveau règlement d'ici la date butoir du 31 décembre 2028. Ce qui nous permettra aussi, même si on peut déjà le faire via le monitoring, de remettre en question les mesures qui sont subventionnées, selon le succès ou insuccès rencontré. Je vous remercie.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette présentation. Je remercie M. Patrick Cudré-Mauroux ainsi que tous les membres de la commission de l'énergie qui ont travaillé pour nous présenter ce règlement ce soir. Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : Point 3 de l'ordre du jour : Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique La Commission financière a étudié le projet de règlement ainsi que la liste annexée. Notre commission tient à rappeler en préambule qu'il ne s'agit pas ici d'une tâche communale. Ce règlement répond toutefois à une problématique bien actuelle, l'efficacité énergétique. Notre commission, après délibérations, souhaite amender le présent règlement et propose deux modifications :

1^{ère} modification proposée :

Art. 2 al. 2 : Ajout du terme « maximum » avant le montant de CHF 50'000.00 (« *Le montant annuellement alloué est de maximum CHF 50'000.00* »), ceci afin de pouvoir laisser plus de flexibilité lors de l'élaboration des budgets annuels.

2^{ème} modification proposée :

Notre commission souhaite limiter la durée de ce règlement pour une période de 5 ans, soit pour les années 2024 à 2028, avec les arguments suivants : l'octroi de subvention dans le domaine de l'énergie n'étant pas une tâche communale, il nous paraît nécessaire d'évaluer les résultats et la pertinence de ces mesures. Le fait d'apporter une limitation obligera en quelque sorte à reparler de ce règlement et à adapter les mesures si nécessaires. Aussi, la commission financière propose l'ajout d'un nouvel article formulé ainsi : « *Le présent règlement entre en vigueur le 01.01.2024 pour une durée de 5 ans.* »

Sous réserve de l'acceptation des deux modifications proposées, la commission financière préavis favorablement le *Règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique*.

M. Dominique Zamofing : merci. Je vous rappelle que le Conseil communal se rallie aux amendements de la commission financière. J'ouvre la discussion.

M. Martin Tinguely, Posieux : je suis membre de la commission de l'énergie et je précise que je parle en mon nom propre. Je tiens d'abord à remercier Patrick pour sa bonne présentation, je crois qu'il a bien résumé notre travail. C'est un travail de longue haleine et comme déjà dit il n'y a pas d'obligation légale mais c'est vraiment important à tous les niveaux Confédération-canton-commune de faire ce qui est possible de faire dans ce domaine.

J'ai un peu de la peine je dois avouer avec le deuxième amendement, qui laisse entendre que finalement, on fait quelque chose puis dans 5 ans on verra. Dans notre esprit, en tout cas pour la commission et à titre personnel, ce n'est pas l'intention d'attendre 5 ans pour établir un bilan. On va le faire après 1 année voire 2 ans pour l'adapter et proposer au Conseil le cas échéant de modifier quelque chose. Il ne faut pas penser qu'on s'est dit voilà on a fini notre travail et on va attendre d'être en 2050 pour regarder le résultat. L'idée est vraiment année après année, d'analyser et de rester efficaces, aussi au niveau de l'utilisation des fonds financés par la commune, c'est vraiment dans cet esprit-là que nous avons travaillé. Pour ma part, j'ai de la peine avec cette limite à 5 ans. Honnêtement, je suis assez sûr que l'on viendra avant 5 ans vers le Conseil pour dire ici on verse mais il n'y a pas d'effet ; s'il faut que l'on change quelque chose également. Ma proposition serait d'entrer en matière sur les autres amendements, mais pas sur celui qui limite à 5 ans la validité de ce règlement. Nous aurons besoin d'un tel règlement au-delà de 2020 je vous assure.

M. Dominique Zamofing : merci pour votre prise de parole. Le règlement initial proposé par le Conseil communal ne comportait pas cette durée de 5 ans. Le Conseil communal se rallie à la commission financière. Selon leur vision, le règlement ne sera pas arrêté dans 5 ans, mais il sera rediscuté, le bilan sera fait. Il y a eu peut-être CHF 210'000.00 sur CHF 250'000.00 à disposition. Peut-être qu'on était chaque fois à CHF 50'000.00. On peut comprendre aussi la position de la commission financière. Il y a une partie financière et se reposer la question fait que peut-être dans 5 ans il ne faudra pas CHF 50'000.00 mais CHF 70'000.00, ou peut-être moins parce que les subventions ne seront pas forcément utilisées chaque année. Nous avons décidé avec le Conseil communal de se rallier à la commission financière parce que finalement la proposition de la commission financière n'est pas vide de bon sens et nous comprenons votre proposition. Juste pour ma compréhension, est-ce que vous faites une proposition formelle que nous devons voter ou bien c'est juste votre avis ?

M. Martin Tinguely : je propose que l'on vote sur ce point-là.

M. Dominique Zamofing : très bien. D'autres prises de parole avant que nous ne passions au vote ?

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : je salue bien sûr la création de ce règlement, qui est tout à fait dans l'air du temps et nécessaire. Une petite question : s'il y aurait une affluence de demandes, et que l'on se rend compte que les demandes déposées par les citoyens dépassent le montant à disposition, comment allez-vous faire ?

M. Dominique Zamofing : le montant part à CHF 0.00 en début d'année. Les premiers dossiers arrivés seront servis jusqu'à épuisement des CHF 50'000.00. Les dossiers qui n'auront pas pu être traités seront ensuite reportés à l'année suivante où d'autres dossiers vont entrer en considération. Les montants alloués par projet ne sont pas énormes. Nous ne sommes pas certains que les CHF 50'000.00 seront épuisés, il faut déjà beaucoup de citoyens qui rénovent et qui changent leur chauffage. Le cas échéant, nous devons peut-être analyser la situation après une année. En tous les cas le règlement ne permettra pas de dépasser les CHF 50'000.00. Je confirme : ce qui dépassera les CHF 50'000.00 sera reporté à l'année suivante.

M. Charles Rolle, Posieux : j'ai une question concernant le subventionnement des pompes à chaleur air-eau ou pompes avec sonde géothermique. La subvention est différente, mais sur la commune de Posieux, dans le quartier de la Ria et Champ-sur-l'Abbaye, qui se trouve en limite de la Sarine, les propriétaires n'ont pas l'autorisation d'installer des sondes géothermiques. Ils sont donc péjorés dans l'obtention de la subvention parce qu'ils ont l'obligation de mettre une pompe air-eau. Je trouve quelque peu anormal que la subvention soit différente, il faut bien se rendre compte que ce n'est pas de leur faute.

M. Dominique Zamofing : c'est une remarque qui tient la route. Il est vrai que s'il y a aussi des nappes phréatiques en profondeur, les sondes géothermiques ne sont plus autorisées depuis quelques années. Je suis obligé de me retourner vers le président de la commission puisque finalement je n'ai pas participé à leurs délibérations.

M. Patrick Cudré-Mauroux : effectivement la question est compréhensible, mais dans les échanges que nous avons eus avec les communes voisines, nous tenons compte du montant de l'investissement qui est plus limité pour les pompes à chaleur air-eau, donc nous sommes en adéquation avec les montants en jeu, et pour les sondes géothermiques et pour les pompes à chaleur air-eau. Il n'y a donc pas de punition parce que nous interdisons le sondage géothermique dans certaines zones de la commune. Nous nous sommes fiés aussi aux règlements d'autres communes et cela correspond à la pratique actuelle, on le voit aussi notamment au niveau des subventions cantonales.

M. Jean-Pierre Stirnimann, Posieux : j'ai un problème avec la politique en général, que ce soit au niveau communal, cantonal ou fédéral, c'est toujours le même cinéma je m'excuse du terme. Il y a de nouvelles mesures à de nouveaux projets. Si j'ai bien compris, on va remplacer par exemple le chauffage par des énergies renouvelables. Je sais que dans la commune, mais aussi ailleurs, il y a des gens qui chauffent déjà maintenant au bois. Et toutes les personnes qui ont joué le jeu jusqu'à maintenant, ils ne touchent jamais rien. Je trouve que ce n'est pas correct. A mon avis, on doit aussi demander au Conseil communal une aide pour les personnes qui chauffent déjà maintenant respectivement qui remplissent les conditions cadres qui sont dans le but de ce règlement. Merci de votre attention.

M. Dominique Zamofing : merci. Concernant les subventions, ce serait un cas unique de revenir en arrière et d'octroyer des subventions pour des projets qui ont déjà été installés à l'époque. C'est le principe de toute loi : une fois qu'elle entre en vigueur, on ne peut pas revenir en arrière et faire bénéficier de ces primes pour l'énergie des anciens projets. Nous n'allons pas pouvoir accéder à votre demande M. Stirnimann, et je suis sûr qu'au fond de vous, vous le savez très bien. Pas d'autre demande de paroles.

Les amendements de la commission financière sont acceptés. M. Martin Tinguely nous fait une autre proposition, soit de supprimer le délai des 5 ans. Je vous rappelle que le Conseil communal s'est rallié à l'avis de la commission financière et à sa proposition. Nous allons donc voter en premier la proposition de la commission financière et son amendement, puis dans un 2ème temps la proposition de M. Tinguely.

Au vote à mains levées, le règlement avec la mention des cinq ans comme proposé par la commission financière et accepté par le Conseil communal est accepté par 94 voix.

Pour la forme : nous votons la proposition de M. Tinguely qui est de supprimer le délai de 5 ans : 8 voix pour.

La proposition de la commission financière de limiter à 5 ans le présent règlement est ainsi acceptée par 94 voix contre 8 pour la proposition de M. Tinguely.

M. Dominique Zamofing : nous allons voter la totalité du règlement sur les énergies renouvelables.

Au vote à mains levées, le règlement pour la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique est accepté à l'unanimité moins une voix.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement relatif à la gestion des déchets

Le Conseil communal soumet une modification du règlement relatif à la gestion des déchets, il s'agit de supprimer l'art. 15. al. 4.

En effet, ce règlement a été approuvé lors de l'assemblée du 24 avril 2021. Il avait été concocté en 2019 sur la base des règlements des communes voisines, notamment pour la taxe pondérale.

Lors de l'approbation par le Conseil d'Etat, il a été relevé que l'article 15 al. 4 doit être supprimé, l'article mentionne : **Pour tenir compte de certaines situations sociales, le Conseil communal peut prendre des dispositions spéciales.**

En effet selon le service juridique, le Conseil communal n'est pas compétent pour prendre ce genre de prérogative.

Le Conseil communal peut octroyer des facilités à l'art 24 al. 4 qui mentionne : **Les modalités de perception des différentes taxes sont fixées par le Conseil communal qui peut octroyer des facilités pour les cas particuliers qui lui sont soumis.**

Si nous voulons valider ce règlement par les instances supérieures, nous devons donc supprimer cet article 15 al. 4.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : Point 4 de l'ordre du jour : Règlement relatif à la gestion des déchets

La Commission financière préavise favorablement la suppression de l'art. 15 al. 4, car cet énoncé figure déjà à l'article 24 du présent règlement.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à mains levées, la suppression de l'art. 15 al. 4 du règlement relatif à la gestion des déchets est accepté à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2024 - approbation

Commentaires budget du compte de résultat 2024

M. Dominique Zamofing : Ce budget 2024 est le deuxième exercice selon les nouvelles normes MCH2 qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Les nouvelles dispositions légales maintiennent la règle de l'équilibre budgétaire. Le budget de résultats doit être équilibré et les taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre. Toutefois, contrairement aux anciennes règles qui imposaient aux communes de hausser les impôts si les charges dépassaient les produits de plus de 5 %, un déficit est désormais possible pour autant qu'il puisse être couvert par les fonds propres, ce qui est le cas pour notre commune.

Revenons-en au budget 2024. Le budget qui vous est soumis présente un léger déficit de **CHF 8'152.99**. Le budget est presque équilibré. Il y a des augmentations de charges notamment dans l'administration.

Le Conseil communal a décidé de créer un poste d'administrateur ou administratrice pour étoffer l'administration et pour épauler le Conseil communal. Nous sommes sous-dotés à

l'administration, pour preuve, il y a un nombre considérable d'heures supplémentaires de la part des collaborateurs.

Nous nous rendons aussi compte qu'en cas de vacances ou d'absence, il nous manque un ou une collaboratrice qui pallie l'absence du collaborateur. Il nous faut une personne capable de remplacer dans les trois secteurs, à savoir le secrétariat, le contrôle des habitants et la comptabilité. Nous espérons trouver cette personne pour le printemps 2024. Nous avons déjà mis le poste au concours.

Un autre point qui est pour la première fois au budget, c'est la charge financière du complexe édilitaire, ce qui représente CHF 157'000.00.

Les charges liées sont comme chaque année en augmentation. L'évolution démographique et le vieillissement de la population se font ressentir dans les diverses associations de la Sarine. Ici nous avons une augmentation de CHF 350'000.00.

Pour compenser ces augmentations, les rentrées fiscales augmentent de 4% en moyenne. Le budget a été effectué de manière assez prudente, mais la marge de manœuvre s'amenuise. Nous le constaterons tout à l'heure lors de la présentation de la planification financière.

Le budget de fonctionnement 2024 ou plutôt le compte de résultat 2024 comme on doit l'appeler a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 2/2023, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2023. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration générale	<i>pas de question</i>
1. Ordre et sécurité publiques, défense	<i>pas de question</i>
2. Formation	<i>pas de question</i>
3. Culture, sport et loisirs	<i>pas de question</i>
4. Santé	<i>pas de question</i>
5. Prévoyance sociale	<i>pas de question</i>
6. Trafic et télécommunications, circulation routière	<i>pas de question</i>
7. Protection	<i>pas de question</i>
8. Economie publique	<i>pas de question</i>
9. Finances et impôts	<i>pas de question</i>

Nous avons donc une perte de CHF 8'152.99. Je donne la parole au président de la commission financière,

M. Vincent Jacquat : Point 5 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2024 La Commission financière a étudié attentivement le budget 2024 de notre commune, qui prévoit un déficit de CHF 8'152.99 (comparé à un déficit de CHF 70'500.00 au budget de l'exercice 2023).

Nous devons constater que la situation se péjore. En effet, l'année 2022, dernier exercice pour lequel nous disposons des comptes, se soldait avec un bénéfice d'environ CHF 875'000.00. Il y a donc une péjoration du budget de l'ordre de CHF 880'000.00 en l'espace de 2 ans. Les principales raisons sont les suivantes :

Augmentation du budget de l'administration générale de CHF 185'000.00, ceci en raison notamment de l'engagement d'un administrateur communal et de dépenses informatiques en augmentation.

Augmentation des budgets de la formation et de la santé à hauteur de CHF 140'000.00 resp. CHF 209'000.00. Ces augmentations sont principalement des dépenses liées, dont notre assemblée n'a pas la maîtrise. Nous relevons par exemple que notre participation aux dépenses cantonales dans le domaine de la formation augmente d'env. 9% par

rapport à l'exercice 2022 alors que les dépenses liées aux établissements médicaux sociaux et aux soins ambulatoires connaissent une augmentation de l'ordre de 21% par rapport aux comptes 2022.

Pour la première fois en 2024, **le bâtiment édilitaire et l'infrastructure de la déchetterie sont amortis**. Il en résulte une charge d'amortissement annuelle supplémentaire de près de **CHF 157'000.00** pour ces deux objets.

Ces augmentations de charges doivent être mises en perspective avec l'évolution des recettes fiscales. **Nous notons une augmentation des impôts des personnes physiques et morales de l'ordre de 4%**, par rapport à l'exercice 2022, bien moindre que la croissance des charges.

Ces augmentations de charges et l'évolution des recettes fiscales doivent faire l'objet d'une attention particulière ces prochaines années.

En ce qui concerne l'examen de détail, nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications fournies.

Sur la base des informations communiquées et de notre analyse, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2024 qui prévoit un déficit de CHF 8'152.99.

M. Dominique Zamofing : Je remercie le président de la commission financière. Juste encore une petite comparaison par rapport au budget 2023-2024, on voit que les charges augmentent de 8 % et les produits de 8,6% et la dette communale en début d'année sera de CHF 10'891'818.00 et en fin d'année de CHF 10'366'830.00, donc une diminution de 5%. Ceci est dû aux amortissements que l'on fait et au financement des investissements réguliers qui n'engendrent plus d'emprunt et sont financés régulièrement avec les liquidités de la commune. Y a-t-il encore des questions concernant ce budget 2024 ? Cela ne semble pas être le cas et nous pouvons passer au vote.

Au vote à mains levées, le budget du compte de résultat 2024 avec un déficit projeté de CHF 8'152.99 est accepté à l'unanimité.

Au nom du Conseil communal nous vous remercions de votre confiance.

Nous avons donc encore la planification de la dette comme indiqué précédemment avec un amortissement de CHF 524'988.00 en 2024.

Planification financière 2024-2027

La planification financière a été élaborée sur la base des budgets antérieurs puis nous avons extrapolé les futures augmentations de charges et la charge financière des futurs investissements prévus au plan de législation.

Nous avons tenu compte de deux gros investissements, l'assainissement de la halle de gym avec l'agrandissement de l'accueil extrascolaire et de la place du village. Le raccordement à la STEP de Villars-sur-Glâne étant prévu pour 2028 seulement, il n'y a pas d'impact financier pour les prochaines années.

Si nous devrions réussir à équilibrer le budget 2025, la situation se péjore pour 2026 et 2027. Ce n'est pas catastrophique, mais nous espérons que les deux gros projets immobiliers se réalisent dans les années futures, à savoir le solde des parcelles à l'impasse de l'Onlion à Posieux et le secteur Champ du Nod à la sortie de Posieux.

Nous avons mandaté une petite étude démographique pour savoir, si avec ces futures constructions et l'évolution démographique de la population, nous devons agrandir l'école. Nous attendons le résultat, mais nous supposons que l'école de Posieux est assez grande, car nous avons actuellement une réserve de trois classes.

Malgré tout, nous comptons sur ces réalisations futures pour avoir de nouveaux contribuables pour absorber les augmentations de charges.

La planification a été élaborée avec un coefficient d'impôt à 74ct comme actuellement.

Dans le budget 2024, nous prévoyons un déficit de CHF 1'852.99, en 2025 nous devrions équilibrer le budget et en 2026 et 2027 les charges financières vont en augmentation, alors que la population stagne gentiment. C'est pourquoi il faudra que ces projets se développent. Une demande préalable est en cours pour le projet à l'impasse de l'Onion et une mise à l'enquête sera prochainement déposée, alors que pour le secteur du Champ du Nod, le dossier est également en demande préalable actuellement. La commune et les deux partenaires travaillent pour obtenir un PAD qui sera mis à l'enquête. Le dossier est assez complexe car il y a beaucoup d'études à réaliser. Ces parcelles sont situées entre l'autoroute, la route cantonale et une forêt.

Y a-t-il des questions concernant cette planification 2023-2027 qui a naturellement été soumise à la commission financière en détail ? Pas de question, nous passons formellement au point 6 de l'ordre du jour.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2024

6.1 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala

Le quartier de Vy de Villars date des années 1970 et les raccordements à l'épuration sont en système unitaire (eau claire et eau usée mélangée). Ce quartier est l'un des premiers quartiers de Posieux. Le quartier de la Pala est récent et est parfaitement équipé en système séparatif. Cependant, les eaux qui sont séparées se jettent dans un ancien collecteur unitaire. Il y a lieu de dédoubler ce collecteur sur un tronçon de 50 mètres. Ces travaux permettront de sortir du réseau d'eau usée une grande quantité d'eau claire qui ne doit pas aller vers la STEP.

Montant de l'investissement

Fr. 480'000.00

Financement par la réserve de l'épuration

Le nouveau quartier de la Pala est parfaitement équipé mais l'eau va directement dans un collecteur unitaire et ensuite seulement c'est en séparatif. Il y a donc juste 50 mètres qui subiront des travaux et les eaux claires seront sorties de ce quartier. Quant au quartier de Vy de Villard, qui connaît de nouvelles constructions voire des modifications d'anciennes maisons, il y a aussi lieu de séparer les eaux, car pour ce quartier-là, les eaux vont dans une station de pompage et ensuite nous devons relever les eaux pour les mettre dans le collecteur vers la STEP. L'idée est donc de séparer les eaux : les eaux claires iront vers la Glâne et les eaux usées seront relevées pour aller dans le collecteur d'eau usée. La parole est au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : 6.1 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala Se basant sur les informations fournies par le Conseil communal, la commission financière préavise favorablement le financement de ces travaux à hauteur de CHF 480'000.00 par prélèvement sur la réserve existante de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : merci j'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit pour la mise en séparatif EU-EC Vy de Villard et la Pala pour un montant de CHF. 480'000.00 financé par la réserve de l'épuration est accepté à l'unanimité.

6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP

La STEP d'Hauterive est pilotée par une supervision fonctionnant sous le système FactoryLink datant des années 1990. Ce système ne fait plus l'objet de mises à jour techniques et de sécurité depuis déjà plusieurs années.

En l'état, il n'est plus possible de modifier les images de visualisation ni les procédés. Il est donc impératif d'effectuer une mise à jour de la supervision car, en cas de panne du système actuel, la durée des travaux de remise en marche pourrait se compter en jours.

Durant ce laps de temps, les conséquences environnementales d'une telle défaillance seraient néfastes voire catastrophiques pour le milieu récepteur.

Après une évaluation de l'installation existante, l'entreprise Automation3000, mandataire de la STEP de Villars-sur-Glâne et Hauterive FR a proposé les mesures à prendre afin de garantir une exploitation sûre et pérenne du site d'Hauterive. L'option retenue consiste à intégrer la STEP d'Hauterive à la supervision de la STEP de Villars-sur-Glâne et de l'exploiter comme une station déportée. A la STEP d'Hauterive, un nouveau PC de supervision serait installé afin d'avoir une visualisation sur site.

A terme, les eaux usées de la commune d'Hauterive FR seront traitées à la STEP de Villars-sur-Glâne mais il restera au minimum un bassin d'eaux pluviales et/ou une station de pompage à l'emplacement actuel de la STEP. L'installation proposée pourra être reprise pour piloter les futurs ouvrages restants. Montant de l'investissement CHF 35'000.00, financé par la réserve de l'épuration. Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : 6.2 Crédit pour le remplacement de la supervision de la STEP Afin de garantir une exploitation sûre et pérenne de notre site, la commission financière préavise favorablement cet investissement à hauteur de CHF 35'000.00 par prélèvement sur la réserve existante de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour le remplacement de la supervision de la STEP de Hauterive financé par les liquidités disponibles est accepté à l'unanimité.

6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole à M. Hicham Frossard, en charge de ce dossier.

M. Hicham Frossard : L'investissement s'inscrit dans celui déjà accepté ce printemps pour la refonte de notre parc informatique. Nous souhaitons actuellement poursuivre parce que parallèlement, tout le monde l'a observé, le déploiement de cette fibre optique s'est accéléré. Cette technologie permet des performances accrues tant sur le niveau de bande passante que sur le niveau de sécurité et nous vous proposons aujourd'hui de relier en fait nos sites communaux par la fibre optique, puis de générer une ligne louée. Au travers de cette ligne louée il n'y aurait que les communications de la commune, ce qui offre un niveau de sécurité supplémentaire donc personne ne pourrait y accéder vu que cette ligne louée sera réservée aux échanges de communication entre ces différents sites. Coût de l'investissement CHF 30'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci, la parole est au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : 6.3 Crédit relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux Une ligne exclusive entre les différents sites de la commune permettra un meilleur niveau de sécurité. De ce fait, la commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Pas de question. Je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement relatif au déploiement de la fibre optique entre les sites communaux pour un montant de CHF 30'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : pendant qu'on est dans la fibre optique, je vous rappelle qu'elle a été déployée à Ecuwillens et qu'actuellement les travaux se déroulent sur le village de Posieux. Les propriétaires qui n'auraient pas encore répondu et qui souhaitent la fibre optique à Posieux sont priés de se manifester rapidement.

6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux

Je passe la parole à M. Bernard Thalmann

M. Bernard Thalmann : Le Conseil communal vous propose un investissement de CHF 140'000.00 pour la réfection de deux objets : la réfection du terrain de basket de l'école de Posieux qui présente une surface de jeu qui s'est dégradée au fil des années. Pour rappel, celle-ci a été posée en 1997 et n'a subi, depuis lors aucune réfection. Au vu de son état actuel, le Conseil communal propose à l'assemblée d'entreprendre les travaux nécessaires pour lui redonner son lustre d'antan. Ces travaux comprennent la dépose de l'actuel tapis, la mise à niveau, la pose d'un nouveau revêtement. Le montant prévu pour ces travaux est de l'ordre de CHF 45'000.00. Le deuxième objet sous le point 6.4 est la réfection du terrain de football de l'école de Posieux également. Son utilisation quasi quotidienne et par tous les temps nous cause quelques soucis d'entretien. Nous avons, dans un premier temps, fait changer la surface devant les buts par la pose d'un gazon synthétique, mais cela s'est révélé inefficace. En effet, nos employés communaux devaient chaque année réensemencer la surface usée et après quelques semaines, le terrain s'était à nouveau dégradé. Ce qui pose également des soucis pour l'école, les élèves jouant par tous les temps, temps de pluie compris, toute la boue est amenée à l'intérieur du bâtiment scolaire. Le Conseil communal vous propose de refaire toute la surface en synthétique, soit de dégraper le terrain, enlever le synthétique qui a été posé et remettre toute la surface à neuf. Le montant prévu pour cette réfection est de l'ordre de CHF 95'000.00.

Les deux objets sont financés par les liquidités de la commune. Montant de l'investissement CHF 140'000.00

M. Dominique Zamofing : le terrain de basket a fait son temps et la partie qui avait été changée est devant les buts. Le gazon ne peut malheureusement jamais pousser, car sitôt l'ensemencement effectué, après quelques semaines nos footballeurs sont tellement bons à Hauterive FR qu'ils ne frappent pas seulement le ballon mais aussi le gazon. Et ensuite, comme l'a dit M. Thalmann, régulièrement, après la récréation, ils nous salissent l'école donc c'est pour cela que finalement au lieu que chaque année nous remettions des bandes de gazon, le Conseil communal a opté pour une fois faire un investissement un peu plus conséquent. Cela peut paraître luxueux d'avoir un terrain synthétique dans une cour d'école mais à la longue, je pense qu'on va s'y retrouver. Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : **6.4 Crédit pour la réfection des terrains de basket et de football – école de Posieux** Vu le mauvais état actuel des terrains de basket et de football, la commission financière préavise favorablement les investissements prévus de CHF 45'000.00 pour le terrain de basket et de CHF 95'000.00 pour le terrain de football de l'école de Posieux, financés par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci. Y a-t-il des questions ?

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : quelle est la durée de vie du gazon synthétique ?

M. Dominique Zamofing : une bonne quinzaine d'années. Il est clair que cela demande aussi de l'entretien, à la longue il y a des particules à l'intérieur de ce synthétique qu'il faut soit renouveler soit entretenir. Mais le grand avantage, c'est que finalement, nous n'aurons plus cette terre autour de l'école, la terre sous les souliers des enfants, sur les pantalons et tout ce qui s'ensuit. C'est comme avec un terrain de football, là où il y a le gardien c'est chaque année pelé ; on enseme et quelques semaines après le terrain s'est à nouveau détérioré. C'est une variante qu'on a choisie et à nos yeux je pense qu'elle sera plus durable au niveau de l'utilisation. C'est clair il y aura de l'entretien comme toutes installations situées sur le site de l'école ou ailleurs.

M. Bernard Thalmann : si je peux me permettre encore, les 5-6 premières années il n'y aura pas d'entretien. Un contrôle sera fait mais il faut se rendre compte que si on laisse ce terrain comme il est actuellement et en réensemencant chaque fois, comme je l'ai dit au bout de quelques semaines tout est pelé et on peut recommencer chaque année à faire la même chose. Mais c'est clair comme l'a dit Monsieur le Syndic il faudra l'entretenir.

M. Dominique Zamofing : d'autres demandes d'intervention ?

M. Jean-Pierre Kuhn, Posieux juste une petite chose, effectivement les 5-6 premières années il n'y aura pas d'entretien à condition que l'on surveille. Les jeunes sont en moto, ils font n'importe quoi sur ces terrains. Alors oui effectivement, comme cela en investissant CHF 40'000.00 francs il faut quand même surveiller nos investissements aussi, c'est grave, merci.

M. Dominique Zamofing : merci pour cette intervention. Il est bien clair que ces parties-là sont interdites aux véhicules motorisés, nous allons aussi installer un système de surveillance puisque nous avons déposé une demande pour surveiller le site de l'école de manière définitive. Cela aura certainement un effet dissuasif pour les utilisateurs qui utilisent ce genre de terrain mais pas à bon escient et du côté du Conseil communal nous pourrions aussi je dirais intercepter ou amender des personnes qui font des déprédations sur ce site. Merci. D'autres demandes de paroles ? Ce n'est pas le cas. Je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit pour la réfection des terrains de basket et de football à l'école de Posieux pour un montant de CHF 140'000.00 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

6.5 Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud

M. Dominique Zamofing : Je ne vais pas céder la parole à M. Gérald Ducret en charge du dossier, car il est malade, je vais donc m'y coller.

La commune est propriétaire d'un patrimoine routier. Elle doit tenir à jour l'inventaire de ce patrimoine afin d'en connaître et délimiter l'étendue (Loi sur les routes LR). L'étendue permet de donner la valeur en CHF du patrimoine (demandé par la loi MCH2 – le nouveau système comptable). Une politique/stratégie de surveillance du réseau et d'entretien préventif est recommandée. La Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) également exige que les autorités disposent de géodonnées mises à jour. La Norme SIA 405 revêt une grande importance pour le partage des données. En plus de l'acquisition de la plateforme Greensite, un laboratoire auscultera le patrimoine routier qui permettra un relevé de l'état de nos routes. Les communes suivantes sont déjà équipées de ce logiciel : Matran, Givisiez, Belfaux, Riaz, Corbières, La Roche et Charmey entre autres. Nous pourrions le cas échéant acheter une licence pour y intégrer un module pour les bâtiments communaux. Il est important d'avoir ce patrimoine des routes à jour et de connaître les entretiens réguliers ou annuels qu'on y fait et d'avoir une radiographie de notre commune pour pouvoir aussi assumer l'entretien préventivement de certaines routes. Les routes restent je dirais, mais les employés communaux vont passer et donc la mémoire vive également. Il est donc primordial d'enregistrer tout ce qui a été fait sur des années pour notre patrimoine routier.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : **6.5. Crédit pour Greensite – solutions SIG Cloud**

Un inventaire ainsi qu'une surveillance du réseau routier et d'entretien sont recommandés. La commission financière préavise donc favorablement cet investissement de CHF 40'000.00 par le prélèvement sur les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour l'acquisition du logiciel Greensite est accepté à l'unanimité.

6.6 Mise à jour du PGEE

Le PGEE, plan général d'évacuation des eaux, date de 2004. Il y a lieu de mettre à jour les travaux effectués ces dernières années ainsi que d'effectuer diverses analyses et conclusion.

Diverses étapes de travail sont prévues :

- Mise à jour du cadastre des canalisations - Analyse de l'évolution des eaux claires parasites
- Mise à jour de la valeur de remplacement des infrastructures - Calcul hydraulique des canalisations - Calcul du ruissellement superficiel - Concept d'évacuation des eaux - Plan d'action - Démarche pour l'approbation du PGEE,

Le bureau Fuchs de St-Ours est l'ingénieur-conseil et il sera mandaté pour ce travail. Montant de l'investissement CHF 75'000.00, Financement par la réserve de l'épuration.

Avec les années, des travaux sont entrepris dans différents secteurs et puis après il y a lieu de voir les améliorations qui ont été apportées au réseau et le dimensionnement des conduites. Le calcul qui doit être mis à jour au fil des années pour avoir toujours un plan général d'évacuation des eaux claires et eaux usées ne fait pas partie des obligations de la commune. Finalement ce plan est très utile lors de questions par exemple de propriétaires privés qui demandent où se situe leur raccordement. Nous allons sur le terrain avec des informations qui sont bien plus précises plutôt que de chercher des fois sur un plan et puis nous nous retrouvons à 2 ou 3 mètres à côté. Tout sera finalement cartographié de manière précise et cet outil sera mis à jour. Nous avons déjà 1 PGEE comme toutes les communes mais il y a lieu toutes les tant d'année de le remettre à jour. Je donne la parole au président de la commission financière.

Vincent Jacquat : 6.6. Mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) Le plan général d'évacuation des eaux datant de 2004, la commission financière préavis favorablement cette mise à jour dont le coût d'investissement est de CHF 75'000.00 selon l'offre du bureau d'ingénieurs ERNST FUCHS SA de St-Ours, financé par la réserve de l'épuration.

Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Pas de question, je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit pour la mise à jour du PGEE pour un montant de CHF 75'000 financé par les liquidités est accepté à l'unanimité.

6.7 Participation capital social ASEV

Les statuts de l'ASEV ont été acceptés au point 2 de l'ordre du jour, il s'agit maintenant de voter notre participation au capital social. Hauterive FR représente le 11,4% du capital social, selon la clé de répartition de l'investissement. Le montant de CHF 114'600.00 doit être versé pour l'an prochain. Nous devons créer un capital social de 1 million de francs avec la répartition entre toutes les communes. La commune de Villars-sur-Glâne est clairement la mieux représentée, mais aussi celle qui finance le plus. La participation de la commune de Hauterive FR est assez semblable aux communes de Matran et de Neyruz. Actuellement, nous avons un faible pourcentage d'eau qui est traité à la station d'épuration de Villars-sur-Glâne. Il s'agit du secteur du Moulin-Neuf. Les autres communes ne doivent en principe pas mettre ces montants à disposition parce qu'ils ont la réserve d'épuration. La STEP de Villars-sur-Glâne sera dissoute et ces communes vont retoucher l'argent au prorata de leur capacité d'investissement de l'époque, ce qui ne concerne pas la commune de Hauterive FR puisque finalement nous représentons 0,7% je crois de la totalité des eaux traitées là-bas, et nous avons juste un capital pratiquement insignifiant donc nous sommes l'une des seules communes à devoir voter un crédit pour apporter de l'argent dans ce capital social. Montant de l'investissement CHF 114'600.00 Financement par un prélèvement de la réserve de l'épuration. Je cède la parole au président de la commission financière.

Vincent Jacquat 6.7. Participation au capital social de l'ASEV (Association de communes pour l'exploitation de la STEP, à Villars-sur-Glâne) Prolongement du point 2 dont nous avons déjà discuté. La commission financière préavis favorablement cette participation de CHF 114'600.00 sur un capital social de CHF 1'000'000.00, par un prélèvement sur la réserve de l'épuration.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Pas de question.

Je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, l'assemblée accepte à l'unanimité de participer au capital social de l'ASEV par un montant de CHF 114'600.00 prélevé sur la réserve de l'épuration.

6. 8 Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod

Je cède la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux.

M. Patrick Cudré-Mauroux : Mesdames et Messieurs, dossier complexe s'il en est, la commune a dans ce dossier une double casquette : elle est autorité communale compétente pour l'aménagement du territoire et puis elle est propriétaire foncière intégrée dans ce périmètre, raison pour laquelle nous participons au coût d'élaboration des documents du PAD à raison de 8%. C'est un dossier extrêmement complexe au vu de la configuration des lieux : pour les personnes qui ne situent pas, le projet est à la sortie de Posieux direction la Tuffière : ce sont les 2 terrains à gauche et à droite de la route cantonale. Ce dossier nécessite de nombreuses études : étude de bruit, étude de trafic, des études démographiques, le ruissellement des eaux, hydrogéologiques, etc. Le 12 décembre 2022, le dossier était soumis aux services cantonaux pour enquête préalable. Un retour nous a été donné au mois de septembre de cette année par les services de l'État, qui demandent diverses approfondissements et compléments, notamment en termes de charges de trafic et de bruit. D'entente avec ces services, nous avons convenu de rester en enquête préalable complémentaire et de livrer les compléments demandés, ce qui nous permettra de réduire le travail dans le cadre de la mise à l'enquête publique. L'assemblée communale avait, le 15 décembre 2020, approuvé un crédit d'études de CHF 25'000.00. Les coûts des différents mandats et travaux effectués se montent à ce jour à CHF 25'508.60. S'y ajoute un mandat attribué au bureau d'ingénieur Fuchs SA sur la capacité de nos réseaux d'eaux potables et usées, qui nous a coûté CHF 19'725.75. Ce dernier mandat doit être exclusivement pris en charge par nos soins, dans la mesure où il relève de nos tâches communales. D'où un dépassement total de CHF 20'234.55 qu'il nous faut rattraper. S'y ajoutent les travaux qui sont encore à effectuer en vue de la finalisation du dossier, coûts qui ont été estimés par notre bureau d'urbanisme Urbaplan à environ CHF 15'000.00. Compte tenu d'un montant pour divers et imprévus, il y en a toujours dans ce genre de dossier, le crédit d'étude complémentaire qui vous est soumis se monte à CHF 40'000.00, à financer par nos liquidités.

Extrait du PAZ approuvé avec conditions le 25 septembre 2020 (FO n°39).



M. Dominique Zamofing : merci. Juste encore pour préciser, le terrain communal est le petit terrain à la sortie du village. La partie brune c'est la zone village A, identique à la zone de traversée de Posieux. Tout ce qui est violet, c'est de la zone artisanale. Je donne la parole au président de la commission financière M. Jacquat.

M. Vincent Jacquat : **6.8. Crédit d'étude complémentaire pour notre participation au PAD-PED Champ du Nod** Notre commune est propriétaire d'une parcelle d'environ 3'000 m². Notre participation se monte à 8% des coûts totaux. Cette participation au PAD-PED s'élèvera à CHF 65'000.00. La commission financière préavise favorablement le crédit complémentaire qui nous est soumis ce soir de CHF 40'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit complémentaire pour notre participation au PAD_PED Champ du Nod pour un montant de CHF 40'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité.

6.9 Crédit d'étude complémentaire pour le réaménagement de la place du village d'Ecuvillens Je cède la parole à M. Patrick Cudré-Mauroux.

M. Patrick Cudré-Mauroux : pour mémoire, un crédit d'étude avait été voté par l'assemblée communale le 3 mai 2022 pour un montant de CHF 40'000.00. Ce groupe de travail qui a été mis sur pied pour cette place du village s'est mis au travail. Ce montant nous a permis de clore la première phase des travaux, qui a abouti sur une intention quant aux mesures à prendre. Ces intentions ont d'ores et déjà été discutées avec certains services de l'État, notamment le Service des ponts et chaussées et le Service de la mobilité qui, sans les valider officiellement, les ont trouvées très intéressantes. Elles nous ont fait savoir qu'elles pourraient valoir d'une part comme concept Valtraloc et d'autre part, comme projet de requalification du centre du village. Ces deux points pourraient nous permettre de nous épargner du travail et des dépenses ultérieures puisque le Plan directeur régional de la Sarine pourrait nous imposer de mener un tel projet de requalification du centre du village d'une part et d'autre part, dans la mesure où nous sommes intégrés dans le périmètre du Plan d'agglomération no 5 à titre provisoire encore, nous pourrions voir les mesures envisagées et être subventionnés par la Confédération et le canton à raison de 30 à 50%. Nous avons d'ores et déjà lancé ce projet au rang des mesures à prendre en compte dans le Plan d'agglomération no 5. Nous attendons une décision à prendre très prochainement vraisemblablement. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du groupe de travail et M. Pascal Hertling, qui est notre mandataire et habitant d'Ecuvillens, qui nous accompagne dans ses réflexions parfois même pro Bono. Vous constaterez encore qu'une mesure de communication pour CHF 8'000.00 a été prévue pour notre avant-projet. L'idée maintenant est de passer à une phase no 2 : de détailler le projet et le concrétiser afin que l'on puisse vous soumettre un projet qui soit cette fois-ci véritablement concret. C'est aussi la raison pour laquelle cette mesure de communication pour laquelle nous ne montrons pas grand-chose ce soir. Le Conseil communal a en effet décidé sur proposition du groupe de travail d'organiser une demi-journée voire une journée d'information au public d'ici le mois de mai ou juin 2024, lors de laquelle nous pourrions partager quelque chose de beaucoup plus concret avec vous. Le montant total du crédit d'étude complémentaire qui vous est soumis est de CHF 60'000.00 et sera financé par nos liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci, je cède la parole une dernière fois au président de la commission financière.

M. Vincent Jacquat : en mai 2022, l'assemblée communale avait accordé un crédit d'étude de CHF 40'000.00 pour ce projet de réaménagement. A ce jour, le montant nécessaire pour nous présenter un avant-projet chiffré est estimé à CHF 60'000.00 par le Conseil communal. Le coût de l'étude et de l'avant-projet s'élèvent ainsi à CHF 100'000.00, ce qui est conséquent et présage d'un projet final d'un coût de l'ordre de CHF 1.2 million. Vu que l'intention de notre commune est de réaménager notre place de village, soit on arrête soit on continue les études, et la commission financière préavise favorablement cet investissement.

M. Dominique Zamofing : merci. Avant d'ouvrir la discussion, la commission financière parle d'un montant de CHF 1.2 million, ce montant pourrait être utilisé en plusieurs étapes, car il y a la possibilité d'étapiser ce réaménagement de la place du village. J'ouvre la discussion.

M. Michel Galley, Ecuvillens je trouve que ce montant de CHF 1.2 million est vraiment exagéré pour aménager cette petite place de village. On pourrait employer cet argent à meilleur escient ; il va se faire bientôt comme vous l'avez dit dans le quartier de l'Onlion près de chez le Dr Schaub des immeubles et je trouve que la commune pourrait investir ce montant-là dans des appartements protégés pour les personnes âgées. Je vous demande de réfléchir là-dessus, merci.

M. Dominique Zamofing : merci pour votre prise de parole. Je pense que ce sont deux dossiers qui sont complètement différents. Le montant de CHF 1.2 million a été articulé par la commission financière et non par le Conseil communal. Et je le répète, l'assemblée sera souveraine pour valider un crédit qui pourra le cas échéant se faire en plusieurs étapes. Concernant votre demande d'appartements protégés, je rappelle quand même que ces terrains sont en mains privées à Posieux et les projets sont déjà fortement avancés puisqu'il y a une mise à l'enquête préalable et une future mise à enquête officielle prochainement. Je rappelle que c'est un crédit d'étude le cas échéant un nouveau crédit final qui sera soumis à

l'assemblée communale qui elle pourra à nouveau s'exprimer pleinement. D'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Nous passons une dernière fois au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'étude complémentaire pour la place du village pour un montant de CHF 60'000.00 financé par les liquidités est approuvé par 94 voix, avec 6 avis contraires et 10 abstentions.

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget total des investissements 2024 avec un excédent de charges de **CHF 1'009'600.00**. Le budget des investissements 2024 est ainsi approuvé à la majorité moins deux abstentions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Information du Conseil communal

Situation de la création du cabinet médical

Comme vous avez sûrement pu en prendre connaissance dans la presse ces derniers jours, nous sommes toujours activement à la recherche de médecins. Nous avons étendu nos recherches vers nos pays voisins et avons des contacts de médecins intéressés. Nous en avons rencontré 4 et il y a une 5^{ème} rencontre prévue cette semaine. Comme nous ne sommes pas les seuls à rechercher des médecins, je ne peux vous donner plus d'informations actuellement sur les médecins intéressés par ce projet. Je vous rappelle que le bâtiment sera en activité dès le mois de juin. Tous les locaux sont ainsi réservés et loués, il ne reste plus que du côté de la commune à continuer notre recherche pour trouver des médecins. Nous sommes clairement conscients que pour le mois de juin cela sera probablement difficile à l'heure d'ouverture d'avoir un cabinet qui sera fonctionnel. Nous ne désespérons pas et nous pensons que nous allons réussir dans ce dossier. Nous sommes en collaboration étroite également avec la commission financière, nous les avons rencontrés et les tenons régulièrement informés de la situation concernant ce cabinet médical.

Passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz

La passerelle devait être réalisée en septembre dernier. Elle a été mise à l'enquête, puis le dossier a circulé dans les divers services de l'Etat jusqu'à la préfecture. C'est lors de la délivrance du permis que la préfecture s'est rendu compte qu'elle n'était pas compétente pour délivrer le permis mais que c'était à la DIME, la direction du développement territorial, des infrastructures et de la mobilité qui peut le faire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le tourisme. Retour à la case départ avec une étude sur la mobilité et tout le tralala. Nous espérons finalement réaliser les travaux au printemps prochain. Ce n'est pas toujours évident lorsqu'il y a des procédures.

Assainissement carrefour du Tronc Bourlo, carrefour à la boucherie

Nous avons signé une convention avec le canton pour la réalisation d'un giratoire pour l'assainissement du carrefour. La participation financière de la commune de Hauterive FR est de 1/3 des coûts.

Actuellement, un bureau d'ingénieur a été mandaté pour les études. Je rappelle que le canton voulait assainir le carrefour sans giratoire et que c'est le Conseil communal qui, après une étude, a soumis l'assainissement avec une variante d'un mini-giratoire. Celui-ci a finalement été accepté.

La réalisation est prévue fin 2025 avec mise en service en 2026. Cela avance gentiment, mais sûrement.

Trottoir route de Magnedens

Le dossier du trottoir à la route de Magnedens a été soumis à enquête préalable. Tous les services ont rendu un préavis positif sauf Grangeneuve, secteur Service de l'agriculture. En effet quelques m² d'emprise sont nécessaires dans la zone agricole. Lors d'une emprise

dans la zone agricole, le Service de l'agriculture préavise systématiquement de manière négative, pour la protection des terres agricoles.

Nous allons mettre quand même à l'enquête ce projet et c'est la DIME qui préavisera le dossier et qui accordera ces emprises, si elle les trouve nécessaires et justifiées. Avant de mettre le dossier à l'enquête, nous allons organiser une séance d'information avec les riverains qui sont concernés par ce futur trottoir. Le dossier est prêt, si ce n'est pas cette année ce sera au début de l'année prochaine que les riverains seront invités avant la mise à l'enquête.

Sapeurs-pompiers

Le CSP Hauterive a intégré la compagnie Gibloux depuis le 1^{er} janvier 2023. Quelques sapeurs méritants n'ont, pour des raisons d'ancienneté, pas continué leur carrière de sapeurs-pompiers. La tradition voulait qu'à la fin de leur carrière, le CSP Hauterive leurs remettent le traditionnel poivrier en forme d'hydrante. Le CSP Hauterive n'existant plus, il revient au Conseil communal de remettre le petit souvenir pour une dernière fois. Pour les sapeurs qui démissionnent cette année, ils seront remerciés par la compagnie Gibloux qui leur donnera aussi le poivrier hydrante.

Je demande aux sapeurs méritants de venir chercher leur présent s'ils sont présents :

M. Philippe Jacquat (excusé), M. Jhundoo Dhiren (absent), M. Felice Monaco, M. Bernard Morel, M. Christian Rhême, M. Philippe Zimmermann, M. Jean Schlaefli (absent).

Un grand merci à vous tous pour votre engagement durant ces années auprès du CSP Hauterive, vous avez donné de votre temps pour la communauté, pour la sécurité des personnes et des biens.

Au nom du Conseil communal et de toute la population de la commune de Hauterive FR, un grand merci. Applaudissements. Je précise quand même avant que vous n'ouvriez votre cadeau qu'il y a eu une petite erreur : sur l'hydrante il est mentionné Commune de Hauterive non pas FR mais SA, alors vous pouvez nous les retourner et nous allons voir avec l'atelier qui a confectionné ces poivriers pour les corriger, à moins que Hauterive SA cela viendra peut-être un jour. C'est seulement ce soir que nous nous sommes rendus compte de l'erreur. Quand nous les avons reçus nous ne nous sommes pas précipités pour ouvrir les boîtes comme on connaissait déjà le cadeau. Nous allons trouver une solution avec les personnes qui ont confectionné les poivriers pour ceux qui le désirent, je vous rappelle que le mandat est attribué à des ateliers pour personnes en situation de handicap. Nous allons trouver une solution si le SA ne vous convient pas. Merci !

Concours photos Memento

Je cède la parole à M. Claudio Berta pour la proclamation des résultats du concours de photo du Giron des jeunesses.

Le memento a organisé cette année le concours photos qui était ouvert à tous les habitants de la commune dont le thème proposé était le giron avec photo la plus ensoleillée. Comme prix des bons dans nos restaurants de Hauterive FR qui seront remis aux 3 gagnants. Le jury, composé de l'équipe du Memento, du président du giron et d'un conseiller communal a siégé le 27 septembre dernier et a fait son choix. Voici les résultats : à la 3^{ème} place Mme Pascale Chavaillaz. Je demande à Pascale de venir, bravo !

Mme Pascale Chavaillaz, Posieux : pour la petite histoire, j'étais présente un matin et puis j'ai trouvé joli de mettre sur le même cliché mon oncle Pierre qui fêtait ses 90 ans et puis avec, je pense une des plus jeunes participantes du giron, c'est une petite fillette qui devait avoir je crois 6 mois. Voilà c'était pour le clin d'œil de l'intergénérationnel. Applaudissements.

M. Claudio Berta : merci. A la 2^{ème} place avec aussi une photo de la fin pratiquement des giron, Mme Marie-Claude Chatton.

M. Dominique Zamofing : Mme Chatton est excusée ce soir, mais on est sûr que son mari est présent dans la salle et il va faire le nécessaire pour lui transmettre son prix.

M. Claudio Berta : et le grand gagnant, vous voyez la photo insolite, il s'agit du cliché de M. Pierre Chatton. Applaudissements.

Le numéro de plaque a été soigneusement effacé. Merci à tous les participants, merci aussi à la commune de nous avoir mis à disposition ces prix et au nom du Mémento, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et à l'année prochaine.

M. Dominique Zamofing : merci, applaudissements.

Je tiens à remercier toute l'équipe du Mémento qui fait un travail extraordinaire. Je crois que pratiquement toutes les personnes qui sont dans cette salle sont abonnées au journal qui paraît sauf erreur 8 fois par année. Il est toujours très intéressant à lire avec beaucoup d'anecdotes, des histoires anciennes et futures. En tous les cas vous égayez la commune avec votre Mémento, nous vous en remercions, et c'est un grand plaisir à chaque fois de le lire, merci beaucoup.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers

A qui puis-je donner la parole ?

M. Maurice Bochud, Posieux : le 29 mars 2022, la section des lacs et cours d'eau a fermé le canal du Moulin-Neuf pour permettre aux quelques truites de la Sarine encore en bonne santé de remonter le cours d'eau de la Glâne. Si ces travaux ont fait le bonheur des poissons, ce n'est pas le cas pour les habitants du Moulin-Neuf. En effet, en plus d'alimenter la roue à eau du moulin agricole et de la scierie, le canal est utilisé pour récolter les eaux claires des drainages des sources de la route et des toits du quartier du Moulin-Neuf. Actuellement, avec les fortes pluies, le débit n'est pas négligeable. Par contre en été, seul un fil d'eau circule, laissant sous les maisons des flaques d'eau stagnantes avec toutes les conséquences que cela entraîne, les odeurs, etc. Ce printemps, afin d'éviter une trop grande accumulation d'eau sous la maison, j'ai curé la partie aval du canal en espérant que l'eau s'écoule plus facilement. Cela a fonctionné pendant 6 mois, mais force est de constater que la nature est très efficace pour reprendre ce que l'on utilise plus. Un curage devrait être effectué chaque année. Lors d'une assemblée, un crédit a été voté pour assainir le réseau d'eau claire du Moulin-Neuf. Serait-il possible d'utiliser cet argent pour tirer une conduite dans le canal qui passe sous le Moulin-Neuf et la scierie, là où aboutissent toutes les eaux claires du quartier du Moulin-Neuf et ensuite l'amener vers la Glâne ? Est-ce qu'il y a quelque chose qui est en train de se faire ou qui va se faire à cet endroit ?

M. Dominique Zamofing : merci pour votre intervention. C'est juste que nous avons voté un crédit en 2021. Nous avons ensuite mandaté un bureau d'ingénieurs, un projet est prêt. Le Conseil communal a décidé de temporiser un petit peu ce projet parce que nous nous sommes dit que peut-être d'ici une année ou deux il y aura des événements qui vont nous faire dire que l'on doit activer ce projet ou peut-être que cela va très bien fonctionner sans changement. Nous prenons note de votre prise de parole et de vos remarques. Les plans sont prêts et nous allons les mettre à l'enquête. Il est peut-être judicieux que nous organisions une rencontre avec la commune pour finaliser la discussion et trouver les meilleures solutions économiquement aussi.

M. Maurice Bochud : j'ai discuté avec des gens qui prenaient des mesures. Ils mettraient la conduite le long du canal pour ensuite contourner le Moulin-Neuf et passer sous la route, et rejoindre le canal plus bas en dehors des bâtiments. Alors que le canal est déjà creusé, il suffirait de mettre un tuyau dedans puis de récolter l'eau dans le canal où les eaux arrivent maintenant.

M. Dominique Zamofing : je vous rappelle quand même que le canal passe sous les bâtiments. Ce n'est peut-être pas l'idéal de mettre des canalisations sous les bâtiments. C'était aussi la vision de l'ingénieur : en général, quand il y a des conduites ou des canalisations qui sont sous un bâtiment, on essaie de les sortir de ce périmètre. Lorsqu'il faut intervenir actuellement les propriétaires sont connus, mais dans quelques années les bâtiments sont peut-être en d'autres mains et ce n'est pas toujours évident d'aller chez un privé pour passer sous son bâtiment pour de l'entretien. L'idée est plutôt de mettre les conduites dans les routes et non sur les parcelles privées, comme ce qui se fait dans les quartiers actuellement en général. C'est beaucoup plus facile pour intervenir par la suite. Mais je vous promets que nous prenons rendez-vous en début d'année prochaine pour faire le point sur ce qu'il y a lieu de faire dans

ce secteur-là. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? merci. D'autres demandes de prise de parole ?

M. Roger Galley, Ecuwillens j'ai une question un peu associée à mon cousin Michel concernant les appartements protégés dans la commune. Je ne sais pas si suite à la Feuille officielle toutes les communes alentours s'occupent de ce problème. Je fais partie de la commission des aînés. Nous avons fait un sondage dans la population : nous sommes plus de 400 personnes dans la commune et un des principaux soucis pour ces personnes c'était de pouvoir rester dans leur village où il fait bon vivre, avec si possible des appartements qui pourraient être mis à leur disposition. Je ne sais pas si vous le Conseil communal avez aussi parlé de ce problème-là et si vous avez une possibilité, un terrain ou le terrain qui est derrière la laiterie, je me souviens qu'à l'époque M. Karth syndic avait voulu l'acheter. Je ne sais pas si c'est toujours une parcelle qui est en zone à bâtir ou pas.

M. Dominique Zamofing : merci pour votre intervention. En début de législature, le Conseil communal a établi un plan de législature. Ce genre de projet ne figure pas au plan de législature actuellement. Nous ne sommes pas en possession d'un terrain où l'on pourrait construire un bâtiment ou des appartements protégés. Le terrain qui est au nord de l'ancienne laiterie est dans un dévers en côte et il n'est pas en zone à bâtir actuellement. Je ne sais pas les visions que M. Karth avait à l'époque. En tous les cas actuellement, il n'est pas en zone à bâtir. A l'époque, lorsque la Croix-Blanche à Posieux avait réalisé son hôtel résidence, c'était aussi dans l'idée que certaines personnes âgées aillent quelque temps dans ces appartements. Nous n'avons pas eu beaucoup de retours de personnes qui sont allées dans ces appartements jusqu'à maintenant. Nous ne savons pas s'il y a une forte demande ou plutôt les gens essaient au maximum de rester à la maison. Nous avons mis à disposition des personnes âgées les TPRM, c'est-à-dire que des personnes de la commune donnent de leur temps afin de transporter les personnes âgées pour les rendez-vous médicaux ou foyer de jour au home ou autres. Ces personnes-là sont défrayées par la commune pour les kilomètres uniquement. Il s'agit vraiment de bénévolat de leur part et je les en remercie au passage. Voilà une mesure que le Conseil communal a mis en place. La commission Senior+ a aussi différents projets mais actuellement, pour vous répondre franchement, nous n'avons pas en tous les cas pour cette législature de projet ni de vision sur le terrain pour réaliser ce genre d'infrastructure. La prochaine législature sera sûrement ouverte à la discussion et à de nouveaux projets. Il est vrai que les terrains sont rares et ce n'est peut-être pas non plus ce que recherchent les promoteurs immobiliers : ce genre d'appartement finalement est utilisé par des personnes pour une assez courte durée. Pour le propriétaire, ce n'est pas toujours évident d'avoir des personnes qui font quelques mois, car entre le moment où la personne n'arrive plus à subvenir à ses besoins et jusqu'à ce qu'elle entre au home, cette période-là est souvent assez courte, de 3 à 6 mois. Mais c'est vrai que ce sont des infrastructures qui sont appréciables et qu'il y a des communes qui mettent ce genre de projet en œuvre. Actuellement, au sein de la commune, ce n'est pas prévu d'ici à la fin de la législature. J'espère avoir répondu à votre question M. Roger Galley.

M. Roger Galley : plus ou moins. Farvagny bâtit 14 appartements près du home, il y a même à Montban de l'autre côté du village des privés qui ont fait 6 appartements. Je ne sais pas peut-être qu'on aurait dû garder la laiterie, il y avait un ascenseur, cela aurait déjà pu faire quelques appartements de libre. Les Condémines aussi, c'est vrai qu'il faut que ce soit au centre du village, près du restaurant, de l'arrêt du bus et de l'église, le cimetière c'est peut-être moins vivant.

M. Dominique Zamofing : merci pour vos considérations.

M. Antoine Brodard, Posieux : j'ai une première question : j'avais entendu à l'époque que la commune de Hauterive FR voulait bâtir une centrale de chauffage à bois. Est-ce que c'est toujours d'actualité ?

M. Dominique Zamofing : alors pour votre première réponse la commune de Hauterive FR avait prévu dans son plan de législature, effectivement, d'étudier une possibilité de construire une centrale à bois dans le secteur Champ du Nod, sur la parcelle communale. Pour faire une centrale à bois, il faut aussi avoir des clients et des intéressés et un sondage a été réalisé au sein du village de Posieux. Il y a des intéressés et les promoteurs souhaitent d'abord

analyser aussi d'autres variantes parce que pour eux, le chauffage à distance c'est une option. Mais maintenant il y a aussi d'autres systèmes style pompe à chaleur réversible, qui peut apporter du frais en été, chose qu'un chauffage à distance ne peut pas faire. Nous avons aussi approché le groupe e, qui souhaite faire une centrale de chauffage à distance sur le plateau de Châtillon pour alimenter FriCAD 1 et 2. Si le groupe e veut construire cela sur la commune de Hauterive FR, pourquoi est-ce que la commune ne pourrait pas en bénéficier ? Le groupe e nous doit une réponse depuis ce printemps, nous sommes maintenant en fin d'année. J'espère qu'ils arrivent bientôt au bout de leurs études et qu'ils pourront nous dire s'il y a plusieurs variantes de leur part : soit ils viennent depuis Châtillon parce que leur projet initial est d'aller jusqu'en bas à Matran. Puis on s'est dit que l'on pourrait faire un piquage sur la conduite qui descend sur Matran. C'est une option. Une 2ème option c'est de profiter de la Sarine pour mettre une sorte de pompe à chaleur avec des échangeurs pour prendre le delta qui a de la thermique pour alimenter ce secteur-là. C'est une variante qui sera peut-être assez difficile à mettre en œuvre puisque la Sarine est un secteur protégé. Le groupe e est en train d'étudier cette variante-là, ce n'est donc pas enterré. S'il nous dit qu'il ne vient pas du tout, nous allons réactiver cette variante-là. Il est vrai que les mois passent. Après une année et demie les gens commencent aussi à changer leur système de chauffage. Il y a des incitations pour cela et plus vite nous aurons les réponses du groupe e plus vite la commune pourra se positionner et prendre une décision. Que ce chauffage à distance soit créé ou non, les grands clients sont de toute façon dans ce secteur-là et nous pourrions les contraindre d'une certaine manière mais pas les forcer non plus. Nous avons bien senti que dans leur idée ils sont pour un chauffage à distance, mais ils ont quand même en tête qu'ils vendent des appartements et si on peut avoir du frais l'été grâce à un système de chauffage de refroidissement c'est aussi intéressant. La porte n'est pas fermée mais actuellement, on ne peut pas vous répondre par l'affirmative pour un chauffage à distance.

M. Antoine Brodard : merci pour les renseignements. La 2ème chose : M. le Syndic nous a parlé du rond-point du Tronc Bourlo. Il y a une dizaine de jours je vois dans La Liberté le Conseiller d'État M. Jean-François Steiert nous dire que les villages qui sont traversés par une route cantonale, s'ils le souhaitent, peuvent demander une réduction de la vitesse. Je trouve que que le Conseil communal devrait étudier aussi cette possibilité en parallèle avec le rond-point du Tronc Bourlo. Vous êtes de toute façon déjà en contact avec le Service des ponts et chaussés et puis j'estime que vous pourriez aussi étudier cette possibilité de réduction de vitesse, qui apporterait l'avantage d'être moins coûteux, d'avoir moins de bruit et d'être plus sécuritaire. Voilà mon point de vue, merci.

M. Dominique Zamofing : merci. Une des raisons pourquoi le Conseil communal a créé une étude et demandé au canton d'accepter notre mini rond-point, c'était aussi pour freiner la circulation dans cette zone-là. Pour la variante à 30 km/h., on a vu qu'il y a des essais dans certaines communes notamment à Neyruz pour la nuit. Nous n'avons pas déposé de demande officielle pour une demande à 30 km/h. Lors de la session dernière au Grand Conseil, une motion pour maintenir la norme de 50 km/h. dans les localités a été acceptée. La limite normale c'est donc 50 km/h. En cas d'exception et si des mesures le justifient la possibilité reste de pouvoir demander le 30 km/h., mais dans ce secteur-là notre option c'est vraiment de réaliser ce rond-point. Je pense qu'une fois que les gens arrivent vers le rond-point, ils vont de toute façon freiner leur vitesse et les automobilistes traverseront un peu plus gentiment ce secteur du centre du village de Posieux. Lors de la réalisation des infrastructures à Champ-du-Nod, actuellement c'est 50 km/h. Nous avons demandé de le mettre plus loin, mais cela n'a pas été accepté parce que ce n'est pas construit des deux côtés de la route. Nous ne savons pas encore si le rond point sera accepté, la demande doit encore être soumise aux instances cantonales pour approbation. Il y a un 2ème rond-point prévu, ce qui freinerait aussi la vitesse ; à voir s'il sera accepté. Nous essayons dans la mesure du possible de freiner les voitures, mais c'est difficile parce qu'il y a un boulevard à la sortie du village et les gens ont tendance à accélérer assez fortement. Moi le premier je me suis fait prendre au radar dans ce secteur le jour de la Bénichon. Je suis d'accord avec vous qu'actuellement, les voitures arrivent un peu trop fort dans ce secteur de la sortie du village. Nous espérons que

ce rond-point sera réalisé en 2026 et après nous pourrons en tirer les conséquences. Est-ce que j'ai répondu M. Brodard, partiellement aussi ?

M. Antoine Brodard : partiellement aussi, je veux dire qu'avec la limitation de vitesse cela sécurise un peu l'ensemble du village tandis que le rond-point sécuriserait juste l'endroit du rond-point. Nous espérons aussi tous qu'il y aura des médecins, ce qui va occasionner beaucoup plus d'entrées et sorties sur la route cantonale. Si la vitesse est abaissée c'est mieux.

M. Dominique Zamofing : on comprend votre demande et puis on voit aussi que le 30 km/h. dans certaines localités, notre voisine pour ne pas la citer, cela donne aussi un grand débat. Peut-être que le 30 km/h. va faire son chemin et que dans 2-3 ans nous aurons une autre vision. Du côté du Conseil communal, nous nous renseignerons aussi auprès des communes qui ont fait ces tests pour savoir s'ils les poursuivent ou non. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ?

M. Raphaël Dousse, Ecuwillens : on avait déjà causé des pistes cyclables sur Fribourg, j'ai vu qu'on a mis un emplâtre sur une jambe de bois en regoudronnant, qu'est-ce qu'il en est ?

M. Dominique Zamofing : on a vu qu'il y a une piste cyclable qui a été dessinée mais sur le gabarit de la route actuellement, c'est du provisoire. Je parle sous la haute surveillance de M. l'ingénieur cantonal et j'espère que je ne suis pas faux. C'est toujours prévu de faire une bande cyclable en dehors du périmètre de la route cantonale, depuis le Bois de la Glâne jusqu'à Agroscope dans un premier temps et dans un 2ème temps, après la sortie du village direction le Gibloux. C'est en étude et actuellement ils ont fait au plus pressant je dirais pour protéger les cyclistes, mais je vous confirme que nous avons eu des contacts.

M. Raphaël Dousse : merci mais cela fait partie aussi des économies d'énergie.

M. Dominique Zamofing : tout à fait.

M. Raphaël Dousse : je l'ai fait l'autre jour à vélo et c'est presque plus dangereux qu'avant, quand on sort sur la droite les voitures vous serrent.

M. Dominique Zamofing : cela reste une route cantonale qui est très fréquentée, avec beaucoup de poids lourds. C'est vrai que les cyclistes ne sont pas fortement protégés dans ce secteur-là. D'autres demandent de parole ?

M. Christophe Chavallaz : j'ai une question au point 11 du budget : il est prévu la surveillance du site scolaire, est-ce que ce projet sera présenté à une prochaine assemblée pour savoir les contours du projet de surveillance vidéo ?

M. Dominique Zamofing : je donne la parole à M. Cudré-Mauroux qui est spécialiste de la surveillance.

M. Patrick Cudré-Mauroux : ce projet vous sera soumis mais seulement à titre d'information je crois, nous avons préparé un règlement avec toute une documentation technique qu'on a soumis au bureau de la protection des données et à la préfecture de la Sarine, c'est cette dernière qui validera notre projet ou non. L'idée est d'installer un certain nombre de caméras de surveillance aux abords de l'école à Posieux, pour mémoire. Ce règlement, selon la Loi sur les communes, n'a pas à être adopté par l'assemblée communale, c'est un règlement que le Conseil communal peut directement utiliser. Par contre, dès qu'il sera approuvé, c'est très volontiers que l'on vous montrera de quoi il s'agit, pour l'instant le dossier est sur la table de la préfecture depuis déjà 5-6 mois et on reste dans l'attente de la décision.

M. Christophe Chavallaz : merci. Encore une petite question : le tour de Hauterive FR a subi malheureusement des dégâts suite aux lâchers d'eau du groupe e. Je voulais juste savoir s'il la commune ou alors un autre propriétaire allait remettre ce chemin en état.

M. Dominique Zamofing : oui, notre responsable du service technique M. Zanetti a fait le tour avec le responsable de Gibloux parce qu'on a des chemins qui se chevauchent et on est moins touché je dirais sur la commune de Hauterive FR. Il est prévu de remettre à niveau ces magnifiques chemins qui sont fortement empruntés et on espère qu'il n'y aura pas d'autres crues. Aujourd'hui l'eau est à nouveau relâchée et avec les fortes précipitations, nous espérons que cela ne sera pas au même niveau que la dernière fois. Ces chemins seront remis en état ce printemps, je pense que durant l'hiver cela sera un peu plus difficile.

M. Christophe Chavallaz : merci beaucoup.

M. Dominique Zamofing : y a-t-il d'autres questions ? non, tout le monde a soif, c'est très bien.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation nombreuse ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, le corps enseignants, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento. Merci pour votre engagement et votre fidélité. Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive FR pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez tout au long de l'année pour que Hauterive FR soit une commune où il fait bon vivre.

Excellente fête de fin d'année à tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive FR. Je clos cette assemblée du budget 2024. Applaudissements.

Merci et excellente fin de soirée.

La séance est levée à 22h05.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Chantal Duennenberger



Le Syndic :


Dominique Zamofing